

Dans la nuit du 7 au 8 février 2026, le Doyen Jean-Louis SOURIOUX nous a quittés après un long combat contre une maladie insidieuse.

Ce mal le rongait lentement. Il l'empêchait de trouver ses mots sans pour autant altérer son raisonnement, sa logique et globalement sa mémoire des faits.

Qui peut prétendre retrouver infailliblement, dans le feu d'une discussion, les termes adéquats au moment précis où il en a le plus besoin ?

Il m'a toujours reconnu (dès les premiers mots au téléphone) !

Mais la situation s'est gravement dégradée au début de cet été. Un accident a nécessité son hospitalisation pendant deux mois et demi. En sortant, il était injoignable directement au moyen de son portable.

Par son départ, nous avons perdu un Maître et un Ami.

Il nous a donné l'art de penser le Droit et la fidélité.

Le droit est un Art, ce n'est certes pas une science exacte. De là toute la difficulté et la noblesse de transmettre le moyen de l'appivoiser et de le penser.

Comme toujours pour le Maître il faut commencer, dans toute chose, par le début, les racines. De là son Introduction au droit, véritable initiation des jeunes pour accéder à la formation juridique.

Le droit, nous disait-il, est avant tout langage : Le langage du droit ! Cette préoccupation s'est concrétisée par son ouvrage « L'Analyse de texte : méthode générale et applications au droit (1980).

Il ne faut pas s'y tromper. Certes le texte en question est le texte de loi, mais c'est aussi tout texte juridique, qu'il s'agisse d'une décision jurisprudentielle, d'un article de doctrine ou, plus largement, de n'importe quel texte.

Le droit est enfin et surtout mesure !

La mesure du droit / Le droit mesure nous éclaire sur les outils du droit : la Règle et la Balance, elle, qui symbolise la Justice.

Plus encore, le droit de la mesure nous explique notamment la théorie de l'abus de droit, que certains ont qualifié à tort de logomachie.

Mieux, cela nous révèle, en définitive, la délimitation de la sphère juridique de chacun ; Quoi de plus utile pour le Droit qui a pour objectif la Paix Sociale.

Penser la Fidélité, c'est tout d'abord un mode de vie conforme aux Valeurs de chacun et à ses Principes.

Là s'invite la Rigueur qui n'est pas « dureté extrême » mais une stricte application des Valeurs et des Principes.

En approfondissant la notion de la « Croyance Légitime », tout d'abord, comme cours annuel en DEA de Paris II (1978/1979) et puis en le publiant comme article à la Semaine Juridique, notre cher Maître s'exposait à être sollicité par la Pratique, avocats et plaideurs, pour des consultations.

Mais sa logique, sa Rigueur, sa Fidélité lui interdisaient de donner des consultations, au motif qu'il était professeur à plein temps et devait se consacrer ainsi à l'enseignement.

Sur ce point, il est resté inflexible.

Cette rigueur pourrait être discutée si ce n'était une honnêteté pure et Fidélité.

La Fidélité vécue et transmise est aussi dans ses relations avec les autres, notre Maître est un ami.

Le Doyen J-L. SOURIOUX est l'ami du Liban !

Qui ne connaît son désir de tirer ses origines de Sour, la ville de Tyr !

Son patronyme atteste cette appartenance : Sourieux, renferme à ne pas douter le nom de cette ville et la suite (du nom) indique formellement la provenance.

J'ai essayé de le convaincre de faire remonter son lignage à la ville de Zahlé. Mais cette ville ne pouvait rivaliser avec Tyr qui a rayonné dans l'histoire bien avant J.C.

Il est aussi Ami de l'USJ, c'est là un lien indéfectible.

Cela remonte à ses premières années d'enseignement. Il a choisi l'USJ pour son premier poste d'enseignement en tant que Professeur et cela pour trois années consécutives.

Puis tout au long des années troubles au Liban, notre cher Doyen n'a cessé de revenir à l'USJ pour y dispenser son enseignement.

Il appréciait particulièrement ses séjours à l'Hôtel Alexandre. Cet hôtel a complètement fermé ses portes. Nous n'avons plus de raison de le regretter.

Enfin une grande amitié m'a été transmise par la délicate attention du Doyen Favez HAGE CHAHINE qui a été son étudiant pendant son première poste d'enseignement à Beyrouth.

La relation amicale est décidément Transitive !

Je l'ai connu dès sa prise de fonction à Paris II au cours du DEA du droit des affaires et puis en thèse.

Le sujet proposé et choisi est, « L'ACTE DE TOLERANCE EN DROIT CIVIL : CONTRIBUTION [...] A LA VOLONTE MODERATRICE DE DROIT.

L'acte de tolérance, la volonté modératrice de droit nous ramène sans nul doute à la mesure, au droit mesure.

Je me dois pour rendre un ultime hommage à ce Maître et Ami de la publier enfin. Car la préface, rédigée par ses soins, m'avait été fournie au lendemain de ma soutenance.

Il a ainsi, comme toujours, parfaitement rempli sa mission !

Qu'il repose en paix !